



CTSD du 7 février 2019

Déclaration du Sgen-CFDT

Mme l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de ce comité,

Le contexte dans lequel se tient ce comité technique préparatoire à la carte scolaire de rentrée 2019 présente deux éléments significatifs :

- Un déficit résiduel de moyens suite à des suppressions massives de postes il y a quelques années, en particulier dans le domaine du remplacement et du RASED.
- une baisse significative de la démographie scolaire.

En conséquence, la dotation de 17 postes allouée au département est positive car elle permettra de conforter la dynamique d'amélioration de notre Ecole.

Elle répond également à un P/E le plus défavorable de l'académie.

A noter que cette dotation sera largement absorbée par l'allègement des classes de CP/CE1 en éducation prioritaire, laissant alors peu de marge de manœuvre sur les autres postes budgétaires.

Dans ce contexte, le projet de mesures présenté lors du groupe de travail du 28 janvier est globalement positif car il répond aux besoins du département et va dans le sens des revendications portées par le Sgen-CFDT. A noter en particulier :

- Sur les taux d'encadrement, l'effort budgétaire sur les secteurs fragiles (zones urbaines sensibles et ruralité)
- L'attention envers la maternelle avec, en l'état, une balance positive ouverture/fermeture (+ 3 postes) et une baisse du seuil d'ouverture. Le Sgen-CFDT rappelle son attachement à l'effort portée à la maternelle, facteur essentiel de la réussite scolaire.
- Un effort budgétaire large avec des moyens mis sur des leviers d'actions variés.

Nous comptons sur le CTSD et le CDEN, et le climat de dialogue social que vous avez posé, pour examiner attentivement un certain nombre de situations :

- Certaines non ouvertures de classe malgré des effectifs importants
- Le maintien du dispositif « plus de maitres que de classes » qui doit être préservé lorsque celui fonctionne pleinement, au bénéfice des élèves, de la dynamique d'équipe, du « travailler autrement ».
- Les taux d'encadrement des classes d'inclusion des élèves en situation de handicap, faute de comptabilisation administrative des élèves.
- Les projets de fusion d'écoles. Pour le Sgen-CFDT, ces projets sont acceptables à plusieurs conditions, en partie rappelées dans la note de cadrage du 3 juillet 2003.
 - Apporter une plus-value pédagogique et améliorer le fonctionnement de l'école
 - Garantir la spécificité de la maternelle, en évitant au possible les classes de GS/CP
 - Reposer sur un calendrier de travail anticipé
 - emporter l'adhésion de l'ensemble des partenaires, en premier lieu les enseignants et directeurs qui auront la charge de porter le projet.
 - Veiller à une GRH bienveillante

Un mot sur les documents de travail, pour lesquels nous remercions le travail de la nouvelle équipe « écoles et territoires ».

Nous saluons l'envoi des effectifs prévisionnels, information demandée de longue date. Toutefois, ce document demande à être complété par le nombre de classes et être classé par moyennes prévisionnelles, pour une parfaite transparence.

L'indicateur de spécificité socio-économique REP/REP+/QPV est une bonne chose. L'indicateur « ruralité » peut être ajouté.

A l'avenir, il serait intéressant de croiser les mesures avec la carte des zones à risques d'échec scolaire établie par l'INSEE. Ceci pour renforcer la lisibilité des mesures prises.

Merci de votre attention,